



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

N° 0001, Vol.2 - Juin 2024

Revue LES TISONS



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Éditions *Cerfed*

Arrond. 5, Sect. 22, Av. Toguiyeni

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>
<http://www.revuelestisons.bf>
lestisons@revuelestisons.bf

S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso
(+226) 66006650/70104853

PRÉSENTATION/POLITIQUE ÉDITORIALE

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrication des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : **Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie,**

Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

MODE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : lestisons@revuelestisons.bf.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

CONSIDÉRATION ÉTHIQUE

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

NORMES ÉDITORIALES

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Catherine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

DIRECTION DE PUBLICATION

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

RESPONSABLE DES FINANCES

Mme Fati IDOGO, Agent des Services administratifs et financiers, UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso); Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

COMITÉ DE LECTURE

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Clotaire Alexis

BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Damien DAMIBA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso); Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso); Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gauthier YÉ, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado KABORÉ, CR, Historien, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado Joël OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso); Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso); Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Noumoutiè SANGARÉ,

Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ollo Pépín HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso); Dr R. Ulysse Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Rasmata BAKYONO/NABALOU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso); Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Serge SAMANDOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso); Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso); Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Bouma F. BATIONO, PT,

Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso); Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun); Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin); Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique); Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun); Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique); Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada); Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France); Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada); Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique); Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo); Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Sébastien YOUNGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou

(Mali); Dr Décaird KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire); Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo); Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun); Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire); Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali); Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire); Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France); Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal); Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali); Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire); Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal); Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique); Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France); Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ; Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).



La contribution des idées de Kant à la lutte contre le terrorisme au sahel

*The contribution of Kant's ideas to the fight against
terrorism in the Sahel*

GUIGMA Marcel, *Maître-Assistant*
Université Joseph KI-ZERBO
Burkina Faso
marcelguigma@yahoo.fr

Pour citer cet article

GUIGMA Marcel, 2024, « La contribution des idées de Kant à la lutte contre le terrorisme au sahel », *Revue LES TISONS*, N° 0001, Vol.2, Juin, p. 441-454.

Résumé : Une approche kantienne offre un cadre éthique, politique et éducatif, qui met l'accent sur la dignité humaine, la coopération internationale et le développement de l'autonomie individuelle pour lutter contre la menace terroriste au Sahel. La contribution de la philosophie morale kantienne réside d'abord dans le devoir moral universel qui pourrait servir de fondement éthique commun pour guider les actions contre le terrorisme. Le respect de la personne humaine renforce cette approche en soulignant la dignité inhérente à chaque individu, s'opposant ainsi aux actes terroristes. Sur le plan politique, la vision kantienne du droit international en tant qu'union des États dans une communauté de paix offre une base pour la coopération internationale contre le terrorisme au Sahel. Son concept de « droit cosmopolitique » suggère une approche mondiale pour résoudre les conflits et promouvoir la justice. L'éducation cosmopolitique, qui vise à cultiver une compréhension mondiale et interculturelle, et l'éducation à l'autonomie, favorisant la responsabilité individuelle, peuvent contribuer à prévenir les conditions propices au terrorisme. Ainsi, une approche intégrée émerge pour comprendre et aborder la lutte contre le terrorisme au Sahel, offrant des fondements éthiques et pratiques pour une action constructive.

Mots-clés : éducation, éthique, dignité, paix, politique

***Abstract:** A Kantian approach offers an ethical, political and educational framework to combat the terrorist threat in the Sabel, emphasizing human dignity, international cooperation and the development of individual autonomy. The contribution of Kantian moral philosophy lies first of all in the universal moral duty which could serve as a common ethical foundation to guide actions against terrorism. Respect for the human being reinforces this approach by emphasizing the inherent dignity of each individual, thus opposing terrorist acts. Politically, Kant's vision of international law as the union of states in a community of peace provides a basis for international cooperation against terrorism in the Sabel. His concept of cosmopolitan law suggests a global approach to resolving conflicts and promoting justice. Cosmopolitical education, which aims to cultivate global and intercultural understanding, and self-reliance education, promoting individual responsibility, can help prevent conditions conducive to terrorism. Thus, an integrated approach emerges to understand*

and address the fight against terrorism in the Sahel, providing ethical and practical foundations for constructive action.

Keywords : *education, ethics, dignity, peace, politics*

Introduction

Le terrorisme au Sahel est devenu l'un des défis majeurs en matière de sécurité et de stabilité dans cette région d'Afrique. Le Sahel est une vaste bande de territoire qui s'étend à travers l'Afrique de l'Ouest, englobant des pays tels que le Mali, le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Tchad, et d'autres. Cette région a été témoin d'une montée en puissance du terrorisme au cours des dernières années avec des groupes armés islamistes, affiliés à des organisations telles qu'Al-Qaïda et l'État islamique, devenant de plus en plus actifs.

Les conséquences du terrorisme au Sahel sont graves et touchent à la fois la sécurité des populations locales et la stabilité régionale. Les actes de violence perpétrés par ces groupes ont entraîné le déplacement de milliers de personnes, des perturbations économiques et des crises humanitaires.

Face à cette menace, les gouvernements de la région, avec le soutien de la communauté internationale, ont engagé des efforts pour lutter contre le terrorisme au Sahel. Ces initiatives comprennent des opérations militaires conjointes, des programmes de développement et des initiatives de prévention de la radicalisation. Néanmoins, la situation reste complexe et évolutive, et le défi du terrorisme au Sahel demeure un sujet brûlant de l'actualité internationale. Pour y faire face de manière efficace, il est essentiel de reconnaître que le terrorisme, en tant qu'acte de violence délibéré ciblant des civils, porte atteinte aux principes fondamentaux de la dignité humaine et de la moralité.

Dans cette optique, une lecture basée sur la philosophie morale, politique et juridique de Kant peut offrir des perspectives précieuses pour améliorer la lutte contre le terrorisme au Sahel ; d'où la légitimité du sujet suivant : La contribution des idées de Kant à la lutte contre le terrorisme au sahel. Pour ce faire, les questions suivantes guident notre travail : Comment la philosophie morale de

Kant peut-elle guider la définition de principes éthiques dans la lutte contre le terrorisme au Sahel ? La création d'une véritable communauté politique mondiale, basée sur des principes de coopération et d'égalité entre les États, pourrait-elle renforcer l'efficacité des efforts internationaux dans la lutte contre le terrorisme ? Une approche éducative ne pourrait-elle pas contribuer de manière significative à la prévention du terrorisme pour des sociétés plus inclusives et résilientes ?

1. La philosophie morale de Kant dans la lutte contre le terrorisme au Sahel

Emmanuel Kant a développé une éthique déontologique dans laquelle l'acte moral est déterminé par le respect du devoir et de la rationalité. Le devoir est un commandement de la seule raison. Elle caractérise pour ainsi dire l'action fidèle à la finalité de notre nature d'être raisonnable car c'est cette raison qui nous pousse contre nos inclinations subjectives pour assumer toute la noblesse de notre nature humaine. Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme au Sahel, certaines idées kantienne pourraient être appliquées.

1.1. Le devoir moral universel

Le concept kantien d'« impératif catégorique » est un principe éthique fondamental. Le sens communautaire de cet impératif catégorique est manifeste puisqu'il exige la fin des conflits entre les hommes et leur union dans une communauté de paix. Selon Kant, les actions doivent être guidées par des règles morales que tout le monde pourrait accepter, car elles sont universellement valables. Pour lui, agir moralement consiste à nous élever sans cesse à la dimension de l'universel au détriment de nos pulsions et sentiments égoïstes.

Pour appliquer cet impératif à notre conduite et identifier les règles qui sont des devoirs moraux, il faut, selon ce philosophe, soumettre nos règles de conduite ou maximes au test d'universalisation. Ce principe d'universalisation s'énonce ainsi : « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse toujours vouloir en même temps comme principe d'une législation universelle » (Kant, 1943, p. 30). Elle est la loi fondamentale de la raison pure pratique et

s'impose à la volonté des êtres raisonnables, en tant qu'ils ont une volonté générale.

La loi est universelle doit vouloir pour moi comme pour les autres, elle exige de la reconnaissance de l'autre. « Être moral, consistera donc à se représenter la loi en elle-même dans sa rigueur et son autorité. C'est faire de cette représentation le principe déterminant de la volonté » (Kant, 1943, p.13). La loi morale est ce qui me relie universellement à tous les hommes. Je n'ai pas à préférer ma famille à ma patrie, et ma patrie à l'humanité, mais au contraire, c'est en respectant l'humanité que je puis me conduire moralement à l'égard de ma patrie et de ma famille. « Le bien n'est pas lié à mon intérêt privé, à celui de ma famille ou de ma tribu. Bien entendu, il ne les exclut pas, mais il doit, au moins en principe, prendre en compte les intérêts d'autrui, voire de l'humanité entière » (Ferry, 2006, p. 133).

La profondeur de ce formalisme, c'est de permettre à la richesse de chacun de contribuer à celle de tous, par combinaison des individualités dans une synthèse et non par leur assimilation dans une unification. Chacun peut reconnaître à tout moment où est le devoir, condition d'une volonté bonne, en se demandant si l'on peut vouloir que la maxime de telle ou telle action soit érigée en loi universelle. Cette soumission n'est pas une aliénation, elle est une limitation positive du *moi* afin de permettre l'épanouissement du *nous* pour une législation commune. « Un homme qui voudrait se regarder comme un être isolé, ne tenant du tout à rien et se suffisant à lui-même, ne pourrait être que misérable. Il lui serait même impossible de subsister » (Rousseau, 1969, p.88-89). Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, cela pourrait être interprété comme la nécessité pour les individus et les nations de mettre en œuvre des politiques qui restreignent leurs actions individuelles dans le but de promouvoir le bien commun. Cela pourrait impliquer des sacrifices au niveau individuel pour le bénéfice de la société dans son ensemble.

La seconde formulation de l'impératif universel du devoir est précisée par rapport à l'idée de nature, en ces termes : « agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi uni-

verselle de la nature » (Kant, 1943, p.137). En effet, tout comme la nature est un ensemble de phénomènes régis par des lois, le monde des hommes est un tout dynamique. La loi universelle met l'harmonie en tout. De même que la législation universelle harmonise les phénomènes, de même la législation universelle doit harmoniser les rapports entre les hommes. La nature considérée comme un tout sert de type pour la communauté. Se demander si la maxime de mon action peut être érigée en loi universelle de la nature, c'est considérer la communauté comme un tout ordonné en s'interdisant de s'y soustraire et en s'obligeant à y contribuer.

Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, cela signifie que les actions prises par les gouvernements et les acteurs internationaux devraient être conformes à des principes moraux universels. Cela repose sur l'idée que même dans des situations de conflit et de menace, il existe un ensemble de valeurs et de normes morales qui doivent être respectées. Les actions ne devraient pas cibler un groupe ethnique, religieux ou social particulier de manière injuste. Elles devraient être basées sur le comportement individuel plutôt que sur l'appartenance à un groupe. Les principes moraux universels visent à concilier la nécessité de protéger la sécurité nationale avec le respect des droits fondamentaux et des normes éthiques qui transcendent les frontières nationales. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la sécurité et les droits de l'homme pour éviter de créer un climat de peur, d'injustice et de radicalisation qui pourrait contribuer à la perpétuation du terrorisme.

1.2. *Le respect de la personne humaine face au terrorisme*

La philosophie de Kant met un fort accent sur le respect de la dignité de chaque individu. Ce n'est donc pas seulement parce qu'il détient la loi morale que le sujet possède une éminente dignité, mais aussi et surtout parce qu'il en est la source. L'homme doit être à la fois législateur et sujet. De là, *Kant* annonce une formule d'humanisme intitulée ainsi : « Agis de telle façon que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne, que dans celle de tout autre, toujours en même temps comme fin, jamais simplement comme moyen » (Kant, 1943, p. 150-151).

Il ne s'agit pas de respecter abstraitement une humanité en soi, mais de considérer toujours la dignité de chaque individu rencontré quotidiennement. Me traiter et traiter l'autre comme une fin, c'est reconnaître ce qu'il y a de plus élevé en nous, à savoir notre appartenance à la communauté, ainsi que la revendication individuelle d'exister autrement, dans la différence: « Ce n'est pas en tant que membre d'une communauté ethnique, religieuse, linguistique, nationale qu'il faut respecter l'individu, mais en tant qu'il est par sa liberté, toujours au-delà de sa communauté d'origine » (Ferry, 2006, p. 126).

Aucune prétention, aucune exigence économique ou politique n'autorise le sujet moral à se soustraire de ce devoir de respect absolu de la dignité humaine. Tout être raisonnable agit moralement selon la loi autonome du devoir pour soi-même et pour les autres, et en dehors de cette volonté, la personne perd sa dignité. « Simplement considéré comme personne, c'est-à-dire comme sujet d'une raison moralement pratique, l'homme est au-dessus de tout prix (...) l'humanité présente en sa personne est l'objet du respect qu'il peut exiger de tout autre homme ». (Kant, 1994, sect.11). Par conséquent, il ne faut jamais instrumentaliser autrui, le transformer en chose, le réifier, mais toujours au contraire le traiter comme fin.

Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, cela signifie qu'il est important de respecter les droits individuels, de garantir des procédures légales équitables et de rechercher des solutions pacifiques avant de recourir à la force. « L'existence humaine est d'une dignité supérieure aux autres manières d'être. Cette dignité culmine dans l'aptitude à penser, la capacité à établir des liens entre les êtres, qui conduit en définitive à appréhender l'unité du monde, sa cohérence dans sa totalité » (Kant, 1994, p. 108). Cela suggère l'importance de la cohésion sociale. C'est à ce prix qu'un nouvel ordre de la coexistence pacifique des humains est possible. « Elle s'illustre à travers la notion de règne des fins, dans la conviction que l'humanité peut, si elle est régie convenablement par des lois morales et juridiques communes, voire universelles, forger quelque chose comme seconde nature et constituer à son tour, mais cette fois-ci dans l'ordre de l'esprit, l'analogie du cosmos » (Ferry, 2006, p. 363). En ce règne, chaque humain apparaît comme une fin et

possède une dignité. Quand ce pas vers l'idéal de bonheur commun est vite franchi par l'engagement des hommes, la violence est vite maîtrisée.

2. La communauté politique du monde juridique et lutte contre le terrorisme au Sahel

Toute conscience morale doit reconnaître la nécessité de la paix, car elle prend la forme absolue et inconditionnelle de l'impératif catégorique de la raison qui exclut la guerre et exige que nous n'obtenions notre droit que par le droit.

La nature donc utilise une fois de plus l'incompatibilité des hommes et même l'incompatibilité entre grandes sociétés et corps politiques auxquels se prête cette sorte de créatures, comme un moyen pour forger au sein de leur inévitable antagonisme un état de calme et de sécurité » (Kant, 1947, p.36).

Ainsi, le droit international et la perspective cosmopolitique de Kant peuvent contribuer de manière significative à la lutte contre le terrorisme, bien que ces concepts aient des approches distinctes.

2.1. Le droit international comme union des États dans une communauté de paix

Pour Kant c'est le droit international qui est à mesure de régler les relations entre les États par le principe d'égalité et la coopération mutuelle de manière à prévenir les conflits armés et à favoriser une coexistence pacifique : « La fin qu'est la paix n'a de valeur morale que comme l'effet d'une politique dont la norme absolue est le droit extériorisant la liberté » (Bourgeois, 1993, p. 283).

Le droit international encourage la coopération entre les États. La coopération régionale et internationale demeure essentielle pour lutter efficacement contre le terrorisme au Sahel. Les principes kantien de paix perpétuelle et de coopération internationale servent de guides à une telle coopération tel que le signifie (Tosel, 1988, p. 98) : « Les premières obligations du droit international sont une réglementation du droit de guerre et de paix, une juridicisation des relations internationales, une humanisation ».

Dans le contexte du terrorisme, les principes de Kant peuvent être interprétés comme un appel à la coopération internationale, au respect des droits de l'homme et à la recherche de solutions pacifiques pour résoudre les conflits, plutôt que de recourir à la violence. En encourageant le dialogue interculturel, cela peut aider à promouvoir une compréhension mutuelle, réduisant pour ainsi dire les préjugés et les malentendus qui peuvent contribuer au recrutement terroriste.

Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme est un défi transnational qui requiert nécessairement une coordination étroite des nations. Au Sahel, où les défis liés au terrorisme sont souvent transfrontaliers, une coopération régionale renforcée pourrait être particulièrement efficace. Les États de la région pourraient collaborer pour partager des renseignements, coordonner des opérations de sécurité et mettre en place des stratégies communes de lutte contre le terrorisme.

Les problèmes de sécurité étant souvent interconnectés, ils nécessitent une réponse collective. Les accords internationaux et les conventions peuvent donc servir de base pour le partage d'informations, la coopération en matière d'extradition et d'entraide judiciaire. Le droit international, notamment les traités et conventions relatifs aux droits de l'homme, fournit un cadre pour la protection des droits individuels. En s'assurant que les mesures de lutte contre le terrorisme respectent ces droits, on peut éviter de créer des injustices qui pourraient nourrir la radicalisation.

2.2. Le droit cosmopolitique kantien

Le droit cosmopolitique est une composante de sa philosophie politique, qui explore les questions relatives aux relations internationales et à la citoyenneté mondiale qui soutient que les individus sont membres d'un État universel en tant que citoyens du monde au-delà de leur appartenance nationale. Cela pourrait favoriser un sentiment d'appartenance à une communauté mondiale et réduire les conflits. Bien que Kant n'ait pas traité directement du terrorisme, ses idées sur le droit cosmopolitique et la paix perpétuelle ont jeté les bases de la pensée moderne sur les relations internationales et la résolution des conflits, des questions qui sont devenues

particulièrement pertinentes dans le contexte du terrorisme moderne.

Le cosmopolitisme de Kant met l'accent sur l'idée d'une paix perpétuelle basée sur la coopération entre les peuples. Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme au Sahel, les pays de la région pourraient envisager une coopération renforcée pour lutter contre le terrorisme, y compris le partage de renseignements, la coordination militaire et la gestion des frontières.

La perspective cosmopolitique souligne la responsabilité individuelle envers la communauté mondiale. En renforçant cette notion, on peut encourager les individus à rejeter le terrorisme et à s'engager dans des actions constructives pour résoudre les conflits. En abordant les causes profondes du terrorisme, comme les inégalités économiques et sociales, on peut contribuer à prévenir les conflits à long terme et à réduire les motivations qui conduisent au terrorisme. Kant a également mis en avant l'idée que l'éducation est essentielle pour l'émancipation intellectuelle.

3. L'éducation comme moyen de lutte contre le terrorisme au Sahel

L'homme est mauvais de par son caractère sensible, et perfectible de par son caractère intelligible. Les pays de la région pourraient investir dans l'éducation pour élever le niveau de vie, réduire l'analphabétisme et contrer l'endoctrinement terroriste. C'est à juste titre que Kant soutient que l'homme doit atteindre dans l'éducation toute la perfection dont il est susceptible et « c'est dans le problème de l'éducation que gît le grand secret de la perfection de la nature humaine » (Kant, 1981, p. 38). C'est pourquoi, Kant propose des moyens de culture et de développement de cette perfectibilité à travers l'éducation. « ...L'école qui rassemble des hommes futurs, développe les principes de la prudence qui consiste à savoir user avec sagesse des bénéfices que procurent les rapports sociaux » (Kant, 1966, p. 79).

Le principe fondamental de l'éducation pour Kant est d'éduquer les enfants d'après leur responsabilité comme membres d'une cité humaine universelle, c'est-à-dire d'un état meilleur possible à venir.

Une éducation de qualité peut aider à contrer l'endoctrinement terroriste en fournissant aux individus les outils nécessaires pour remettre en question les idéologies extrémistes et les discours de haine. Investir dans l'éducation est perçu comme un moyen de promouvoir le développement économique, de réduire l'analphabétisme et d'encourager la pensée critique.

3.1. L'éducation au cosmopolitisme

L'éducation forme les individus de telle sorte que leur place dans la communauté ne soit pas que conflictuelle. C'est pourquoi la conception d'un plan de l'éducation doit recevoir une orientation cosmopolitique qui devrait enseigner et promouvoir les droits de l'homme, soulignant leur applicabilité à tous les individus, indépendamment de leur origine nationale. Une éducation cosmopolitique devrait donc encourager une vision du monde dans laquelle la coopération internationale est valorisée et promue comme moyen de résoudre les problèmes mondiaux, y compris la lutte contre le terrorisme. Elle doit développer une conscience mondiale et une compréhension interculturelle créant ainsi les conditions propices à une coexistence pacifique.

Les efforts visant à renforcer les liens communautaires, à encourager le dialogue interculturel et à promouvoir la diversité contribuent à la création de sociétés plus résilientes face à l'extrémisme violent. Kant était convaincu que le dialogue entre les cultures est essentiel pour surmonter les malentendus et les conflits. Une éducation cosmopolitique encouragerait alors le dialogue interculturel, favorisant la compréhension mutuelle et réduisant les préjugés culturels.

3.2. L'éducation à l'autonomie

Pour Kant, l'éducation est un moyen essentiel pour développer la raison humaine, la moralité et la capacité de penser de manière autonome. Elle vise à former des individus capables de penser par eux-mêmes et de prendre des décisions moralement responsables car, : « la minorité est l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre » (Kant, 1985, p. 209).

Le but de l'éducation est non seulement d'aider l'individu à s'éveiller, mais aussi à user librement de sa raison. Dans ce sens, la devise du siècle des lumières traduit le principe de l'autonomie de la personne : « aies le courage de te servir de ton propre entendement »; c'est là une invite à sortir de l'enfance pour être adulte, c'est-à-dire penser par soi-même pour acquérir la liberté, et non être perpétuellement sous la tutelle d'un autre.

Selon (Kant, 1985, p. 191) « la nature a voulu que l'homme tire entièrement de lui-même tout ce qui dépasse l'ordonnance mécanique de son existence animale, et qu'il ne prenne part à aucune autre félicité ou perfection que celles qu'il s'est lui-même créées, indépendamment de l'instinct, par sa propre raison ». Une éducation qui favorise l'autonomie intellectuelle peut contribuer à renforcer la résilience des communautés face à la radicalisation. Les individus mieux éduqués peuvent être plus enclins à résister aux discours extrémistes et à s'engager activement dans la prévention de la radicalisation.

Encourager les individus à penser de manière autonome peut donc aider à développer une pensée critique. Cela permet aux personnes de remettre en question les idéologies extrémistes et de comprendre de manière plus nuancée les causes sous-jacentes du terrorisme et joue, pour ainsi dire, un rôle significatif dans la prévention de l'extrémisme violent.

Conclusion

Bien que la philosophie de Kant offre un cadre théorique pour comprendre le terrorisme à travers l'idée de « l'insociable sociabilité », la réalité de la lutte contre le terrorisme est complexe et nécessite une approche pragmatique et adaptée aux réalités locales. Les principes kantien peuvent inspirer des orientations générales, mais la mise en œuvre effective dépend de nombreux facteurs, y compris la coopération internationale, la stabilité politique et la compréhension des causes profondes du terrorisme dans la région.

Les groupes terroristes opèrent dans la région du Sahel, exploitent des faiblesses structurelles des nations et des disparités économiques pour recruter des membres. Ainsi, bien que les principes

kantiens de droit international offrent des lignes directrices importantes, leur mise en œuvre réussie nécessiterait une approche intégrée qui aborde les causes profondes du terrorisme et qui tient compte des réalités spécifiques de la région (Ouattara F., 2022, p. 369-380).

Une éducation de qualité joue un rôle clé dans la prévention de l'endoctrinement terroriste. Elle permet aux individus de développer leur esprit critique, de résister à la propagande extrémiste et de comprendre les conséquences néfastes du terrorisme.

Bibliographie

BOURGEOIS Bernard, 1993, « Kant et la Révolution française » dans BOURGEOIS Bernard et D'HONDT Jacques (dir.), *Philosophie et Révolution française*, Paris, Vrin.

FERRY Luc, 2006, *Kant, une lecture des trois « critiques »*, Bernard Grasset.

KANT Emmanuel, 1943 *Introduction à la Critique de la raison Pratique*, Trad. Picavé, Paris, PUF.

KANT Emmanuel, 1943, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. Delbos, Paris, Delagrave, 10e édition, p.137.

KANT Emmanuel, 1947, *La Philosophie de l'histoire, Les origines de la pensée de Hegel*, Paris, Gonthier.

KANT Emmanuel, 1994, *Métaphysique des mœurs II, Doctrine de la vertu*, Trad. Alain Renaut, Paris, G-F Flammarion.

KANT Emmanuel, 1943, *Critique de la Raison pratique, Loi fondamentale de la Raison pure pratique*, trad. F. Picavet, Paris, PUF.

KANT Emmanuel, 1966, *Réflexions sur l'éducation (1803)*, Paris, J. Vrin.

KANT Emmanuel, 1966, *Réflexions sur l'éducation*, Paris, J. Vrin.

KANT Emmanuel, 1981, *Traité de Pédagogie*, trad. J. Barni, collection « œuvres et opuscules philosophiques », Hachette Éducation, Paris.

KANT Emmanuel, 1981, *Traité de Pédagogie*, traduction de J. Barni, collection « œuvres et opuscules philosophiques », Paris, Hachette Éducation.

KANT Emmanuel, 1985, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, in *Œuvres philosophiques*, tome II, Gallimard.

KANT Emmanuel, 1994, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique, Réponse à la question « qu'est-ce que les Lumières ? »*, Paris, Nathan.

KANT Emmanuel, 1994, *Métaphysique des mœurs I, Fondation et introduction*, Paris, Trad., Alain Renaut, Flammarion.

OUATTARA Fatié, décembre 2022 « Penser le terrorisme : d'où vient notre mal ? », *Revue Internationale DÓNNI*, Vol. 2, N°02, p. 369-380.

ROUSSEAU Jean Jacques, 1969, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Gallimard,

TOSEL André, 1988, *Kant révolutionnaire. Droit et politique*, Paris, PUF.

Table des matières

Influences des caractéristiques socio-démographiques et scolaires dans l'orientation des étudiants de l'Université Nazi BONI ... ADIOLA Belo, KI Éric Zongui, ROUAMBA/OUEDRAOGO B. Claudine Valérie	15
Analyse des mutations spatiales et environnementales dans une ville post-crise : Bouaké (Côte d'Ivoire) ... TRAORÉ Kinakpefan Michel	45
Analyse du genre dans le manuel de mathématiques CP en langue nationale de la deuxième année de l'expérimentation du curriculum du Niger ... MAHAMANE BACHIR Ibrahim, MAMANE NASSIROU Mamane	73
Critique de l'autoritarisme totalitaire du libéralisme démocratique chez John Rawls et chez Jürgen Habermas ... BERTHÉ Mamoutou, MARICO Adama	97
Environnement et développement durable : défis et perspectives ... N'TCHA N'dah Pascal	117
Autonomie et utilisation de la contraception moderne chez les femmes déplacées internes au Burkina Faso ... SAWADOGO Pengdewendé Maurice, ONADJA Yentéma, SIA Drissa, SAWADOGO Nathalie, SANGLI Gabriel, BASSINGA Gaëtan, TCHOUAKET NGUEMELEU Éric	147
Le défigement par substitution lexicale dans la presse écrite ... MANDÉ Yassia	175
Anthropologie comparée des institutions foncières Assiê kpanjangni et Tarafôlô : éléments pour une consolidation du lien social en Côte d'Ivoire ... COULIBALY Gninlnan Hervé	195
L'immortalité artificielle dans La mort de la mort de Laurent Alexandre ... BYAKGUINBO Zégou, VAÏDJIKE Dieudonné.	217
Le développement durable : la solution du loup déguisé en agneau aux crises environnementales ... KOUSSE Kizito Tioro	239

Expériences traumatiques et stratégies d'adaptation chez des policiers au Burkina Faso ... SOUBEIGA Pinguédwindé Henri Joël, OUÉDRAOGO Aïcha Nadège, ALI Delpha, YUGBARÉ Sébastien	277
Coexistence ethnique et stratégie de maintien de la paix dans la Commune Urbaine de Kindia, République de Guinée ... SOUMAH Ibrahima Sory II, KOUROUMA Sidiki.....	305
La culture de la tolérance et de la paix selon Locke et Voltaire TOGOLA Tiécoura, OUATTARA Fatié	329
Convergence et continuité culturelles pour une résilience face au défi sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso ... LOUARI Yendifimba Dieudonné, OUALLY Germain.....	367
Facteurs socio-économiques et culturels d'adoption des technologies de transformation de maïs vulgarisées au Sud-Bénin ... NOUKPOZOUNKOU Missimahou Daniel, AZALOU TINGBE Emilia Mawugnon, MIDINGOYI Gnonna Soul-Kifouly	387
La popularité du nouchi en Côte d'Ivoire : voile et esthétique langagiers ... ZOU Goulou Jules.....	425
La contribution des idées de Kant à la lutte contre le terrorisme au sahel ... GUIGMA Marcel	441
Éléments pour une lecture de l'esthétique et des représentations sociales dans le conte Dida ... GNESSOTE Dago Michel	455
La protection de l'environnement et les conventions d'exploitation des ressources minières au Mali : Quelles articulations ? ... SIDIBÉ Adama Ladji.....	475
Dynamique socio-culturelle de la pratique des rites agricoles chez les Ifè d'Atakpamè au Togo du XIXe siècle au XXe siècle... DANDONOUGBO Nanbidou.....	503
Investissements agricoles et vulnérabilité socio-économique des producteurs dans la région des plateaux (Togo), un réel et complexe contraste ... KAMETI-ATI Koku Dodzi.....	535

A.V.I.O.N : « Le modèle entrepreneurial » dans Destins de clandestins de Josué GUÉBO ... WATO Pierre LIEU.....	567
Approche sociologique du vaccino-scepticisme chez les cas extrêmes au Burkina Faso ... SARIGDA Maurice.....	587
La légende Baoulé : miroir d'une esthétique littéraire et d'un leadership politique ... FANNY Yacouba.....	605
Autonomie des femmes et réalisation des intentions d'utilisation de la contraception après un an de suivi ... ZAN Lonkila Moussa, SILGA Daouda, ONADJA Yentema, BAZIÉ Fiacre, GUIELLA Georges.....	623
Sécheresses climatiques dans le Sahel nigérien : la migration comme stratégie de survie, 1900-1984 ... ABDOURHIMOU Hassane...	645
Fascination égypto-pharaonique et sens hellénique de la philosophie ... ASSEU Mafa Georges.....	661
Pour une relecture de la philosophie marxienne et nietzschéenne de la religion ... BAHJ Jean-Joel, SALIFOU Amara.....	681
Pastoralisme, orpillage et attaques des groupes terroristes dans la province du Sanmatenga au Burkina Faso ... ZONGO Tongnoma	703
Espace urbain et inégalités sociales dans Le fou de Jean-Pierre GUINGANÉ et Les voix du silence de Prosper KOMPAORÉ ... BAYALA Mamadou	719
Les facteurs explicatifs des performances des établissements privés d'enseignement post-primaires et secondaires de la ville de Ouagadougou ... BÉOGO Joseph, KALKOUNDU W. Félix ...	743
Soutien social et consommation de substances psychoactives en milieu de travail : Étude de deux cas au sein de la police burkinabè ... DUGLI Koku, YUGBARÉ Sébastien.....	761